

Règlement particulier – Annexe N°10

Saison 2020

Championnat Inter - Comités

1 Introduction :

- ✓ L'organisation de ce championnat ne revêt pas un caractère obligatoire, il peut être mutualisé entre plusieurs zones en fonction des besoins des comités. Le cadrage concernant la date, les catégories, le programme, le relais comité, le classement est proposé par la CNNP, mais il peut être adapté par le comité organisateur.
- ✓ Les Championnats Inter-Comités est une compétition qui a pour objectifs de permettre aux nageurs non sélectionnés au Championnat de France Elite N1 et/ou au Championnat National N2 2020 de participer à une compétition de niveau supérieur et de maintenir un haut niveau de motivation tout au long de la saison.
- ✓ A l'issue de la compétition :
 - Des cérémonies protocolaires seront établies par catégorie et par sexe au total des 3 meilleurs courses.
 - Un classement Inter-Comités sera établi.

2 Catégories concernées :

- ✓ Les catégories sont définies par les comités organisateurs

3 Modalités de participation :

- ✓ Le règlement sportif qui s'applique est celui de la Commission Nationale Nage avec Palmes.
- ✓ Les nageurs sont engagés par leur club et le représente.
- ✓ Les points de la table de cotation en vigueur seront utilisés.
- ✓ Le classement par catégorie et par sexe sera établi au total des points, des 3 meilleurs courses.
- ✓ Chaque région engage par le biais des clubs le nombre de nageurs qu'elle souhaite.
- ✓ Le classement est défini par le comité organisateur. Il peut être envisagé un classement Inter-Comité établi au total des 8 meilleurs nageurs maximum par sexe de chaque comité au total de leurs 3 meilleurs courses et à l'addition des points du relais. Dans ce cas, les résultats sortiront par course, par sexe et toutes catégories confondues.
- ✓ Les relais sont définis par le comité organisateur. Il peut être envisagé de programmer un 4x100m SF « Comité » mixtes et composé librement de nageurs appartenant à 2 clubs différents au minimum. Dans ce cas, les relais comptent double.

Règlement particulier – Annexe N°10

Saison 2020

4 Programme type, à adapter par l'organisateur :

SESSION 1			
1	400mSF F	5	100mBi F
2	50mBI H	6	50m ou 25mAP H
3	100mSF F	7	
4	200mSF H	8	

SESSION 2			
1	400mSF H	5	100mBi H
2	50mBI F	6	50m ou 25mAP F
3	100mSF H	7	4x100mSF
4	200mSF F	8	

La compétition se déroule généralement par regroupement de comité :

Zone 1 : Ile-de-France, Hauts de France, Est, Bourgogne Franche Comté

Zone 2 : Ligue Pays Normands, Centre, Bretagne Pays de la Loire, Aquitaine Limousin Poitou Charente

Zone 3 : Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes, Occitanie, Corse,

Les DOM-ROMS ont la possibilité de s'associer au comité de leur choix.

Les comités peuvent définir collégalement de regrouper les zones, le cas échéant.